

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2018-01-08

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 8 janvier 2018 à la salle du conseil au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 4 décembre et 21 décembre 2017
4. Suites des procès-verbaux du 4 décembre et 21 décembre 2017
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2017-15 relatif au zonage
7. Adoption du règlement n° 2017-16 relatif aux compteurs d'eau
8. Adoption du budget de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi
9. Adoption du budget de la Régie incendie de l'Est
10. Résolution fonds réservés 2018 vidange de fosses septiques
11. Adhésion de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à la Régie incendie de l'Est
12. Prolongement de contrat de la direction générale
13. Système d'appels automatisés SOMUM
14. Mandat pour les transactions à la SAAQ
15. PIIA, 6550 chemin Dunant
16. Adoption des comptes à payer
17. Correspondance
18. Divers
19. Deuxième période de questions
20. Clôture de la séance

18-01-08.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

18-01-08.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 21 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 4 et 21 décembre 2017 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 21 DÉCEMBRE 2017

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- 18-01-08.05** **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**
- 6 personnes sont présentes et une question est posée sur les numéros de porte et une plainte pour le déneigement.
- 18-01-08.06** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-15 RELATIF AU ZONAGE**
- IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-15 relatif au zonage.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-01-08.07** **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-16 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU**
- IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité adopte le règlement n° 2017-16 relatif aux compteurs d'eau.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-01-08.08** **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**
- ATTENDU QU'EN** vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une Régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite Régie;
- ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Hatley est membre de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi (RIPRM);
- ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a préparé un budget de 162 219 \$ pour l'année 2018;
- PAR CONSÉQUENT**
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ
- ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 162 219 \$ représentant une quote-part municipale pour le Canton de Hatley de 23 324 \$ pour l'année 2018.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
- 18-01-08.09** **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST**
- ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré de l'ordre 1 305 632,03 \$;
- ATTENDU QUE** la quote-part de la municipalité sera de 109 261,11 \$ pour 2018;
- PAR CONSÉQUENT**
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
- ET RÉSOLU** d'adopter le budget de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est tel que présenté.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

18-01-08.10

RÉSOLUTION FONDS RÉSERVÉS VIDANGE DES FOSSES

ATTENDU QUE la vidange des fosses septiques se fait au deux (2) ans et que la tarification est annuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver la partie du revenu de la vidange 2017 pour les états des résultats 2018;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte de réserver la partie du revenu de la vidange 2017 au montant de 58 000 \$ pour les états des résultats 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.11

ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE BARNSTON-OUEST ET STANSTEAD EST À LA RÉGIE INCENDIE DE L'EST

ATTENDU qu'une entente intermunicipale existe entre les HUIT (8) municipalités du secteur Est du Lac Memphrémagog;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a adhéré à cette entente en 2017;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale prévoit les dispositions pour l'adhésion de toute autre municipalité et qu'une de ces dispositions nécessite le consentement unanime des municipalités faisant déjà partie de l'entente;

ATTENDU QUE les municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est ont fait parvenir une résolution à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est indiquant leur intention de se joindre à cette entente intermunicipale;

ATTENDU QUE la Régie incendie de l'Est demande aux municipalités faisant partie de l'entente de consentir à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley consent à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à l'entente intermunicipale concernant la prévention et la protection incendie et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie incendie de l'Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.12

PROLONGEMENT CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU la date de démission pour la retraite de la directrice générale était le 31 janvier 2018;

ATTENDU le délai requis pour l'embauche de la nouvelle personne et ce délai peut se prolonger après le 31 janvier 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de la directrice générale aux mêmes termes et conditions que le précédent contrat;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte le prolongement du contrat de la directrice générale aux mêmes termes et conditions que le précédent contrat jusqu'à ce que la nouvelle personne choisie entre en fonction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

18-01-08.13

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS SOMUM

ATTENDU la responsabilité municipale d'avoir un plan de sécurité civile;

ATTENDU QU'UN plan de sécurité civile opérationnel requiert un système rapide et efficace pour joindre les résidents en cas d'urgence;

ATTENDU QU'UN système d'appels automatisés peut aussi être un outil valable pour transmettre une information importante mais non urgente;

ATTENDU l'offre de service de Somum Solutions;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MARYSE GAUDREAU

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de Somum Solutions au montant de 3 534,60 \$ avant taxes incluant le frais récurrent annuel de 722,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.14

MANDAT POUR LA SAAQ

ATTENDU le départ de la directrice générale qui était mandatée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QU'un nouveau mandat doit être donné;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate Madame Annie Deshaies, adjointe à la trésorerie, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents de la SAAQ concernant les véhicules appartenant à la municipalité du Canton de Hatley.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18-01-08.15

PIIA, 6550, CHEMIN DUNANT

ATTENDU QUE la demande d'un bâtiment principal est déposée pour la propriété située au 6550 chemin Dunant;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DANIELLE CÔTÉ

ET RÉSOLU Qu'à la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de construction d'un bâtiment principal pour la propriété située au 6550, chemin Dunant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

18-01-08.16

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201701219 à 201701352	196 406,48 \$
201800001 à 201800019	25 411,30 \$

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE la secrétaire-trésorière procède au paiement de ces comptes le 9 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

18-01-08.17

CORRESPONDANCE

Recycle Québec / Régie de compensation pour la récupération 51 515 \$ pour l'année 2017

18-01-08.18

DIVERS

Aucun point apporté

18-01-08.19

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

18-01-08.20

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Bogenez propose la clôture de la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale